

COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2022

Le QUATRE mars deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS,

Etaient présents : Mesdames GALLOIS Catherine, Karine NOUNTANE, Lucie GRZYBOWSKI

Messieurs Hugo PIERRU, Michaël SUBLARD,

Etaient absents excusés : Madame Maité LOUIS donne pouvoir à Monsieur Hugo PIERRU, Madame Anabela CRINON donne pouvoir à Madame Catherine GALLOIS, Monsieur Mickaël GALGANI donne pouvoir à Monsieur Michaël SUBLARD, Monsieur Bruno BATOGE donne pouvoir à Madame Karine NOUNTANE

Secrétaire de séance : Monsieur Hugo PIERRU

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 10 février 2022
- Délibération « Prêt »
- Questions diverses

Après lecture du dernier compte-rendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 10 février 2022.

I - SOUSCRIPTION D'UN PRET A MOYEN TERME ET D'UN PRET RELAIS

Madame le Maire donne connaissance au Conseil des projets de travaux d'enfouissement des réseaux électriques ainsi que de la réfection des trottoirs « Grande Rue et Route de Provins » et les travaux d'enfouissement des réseaux électriques « Grande Rue et Route de Savigny ». Elle expose que ces investissements s'élèvent à la somme de 751.861 € HT et rappelle que ces investissements font l'objet de subventions de la part du SDESM pour un montant de 302.779 € et du Département pour un montant de 45.000 €. Ces investissements nécessitant le recours à l'emprunt, ces derniers seront inscrits budgétairement et ne seront débloqués qu'après le vote du budget primitif 2022.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve les projets qui lui sont présentés ainsi que leur financement.

Il décide de demander à la CAISSE D'EPARGNE IDF l'attribution de 2 prêts destinés au financement de ces investissements.

Le premier prêt aura pour objet de financer la partie restant à la charge de la commune après déduction des subventions et compensation de la TVA.

Le second prêt aura pour objet le préfinancement des subventions et de la TVA inhérentes au projet.

Les caractéristiques des prêts proposées par la CAISE D'EPARGNE IDF sont les suivantes :

Prêt n° 1 : prêt en Avance TVA-Subventions

Montant : 435.000 €

Durée : 3 ans

Taux : 0,40 %

Périodicité : Trimestrielle

Amortissement : In Fine

Frais de dossier : 0 €

Prêt n° 2 ; prêt moyen terme

Montant : 425.000 €

Durée : 18 Ans

Taux fixe : 1,38 %

Débloqué : sous 6 mois

Périodicité : Trimestrielle

Amortissement : Progressif (échéances constantes)

Frais de dossier : 0 €

La commune de Saint-Hilliers s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La commune de Saint-Hilliers s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère toutes délégations utiles à Madame le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote pour la souscription d'un prêt à Moyen terme et d'un prêt en Avance TVA-Subventions.

Vote :

Pour : 5 + 4 Pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'Association des Maires de France et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

La commune de Saint-Hilliers propose de faire un accueil aux dons lors des permanences des élus en mairie soit le :

- Samedi 12 mars 2022 de 10h00 à 12h00
- Samedi 26 mars 2022 de 10h00 à 12h00

Madame le Maire informe que les travaux de l'église sont quasiment terminés.

Madame Lucie GRZYBOWSKI suggère l'idée de mettre des poubelles de rue ainsi que des cendriers à certains endroits de la commune.

La séance est levée à 19h45

